

**LISTE DES MEDECINS AGREES CONSULTANT HORS COMMISSION MEDICALE
POUR CONTRÔLE DE L'APTITUDE MEDICALE**

Dans le cadre de l'obtention et du renouvellement de la catégorie B(E)/des catégories du groupe lourd/
Taxis/Ambulances/Transports de personnes/Transports scolaires/Autorisation d'enseigner,
Et pour des motifs tenant à des infractions au Code de la route ayant entraîné des mesures portant restriction et
suspension du permis de conduire supérieure à un mois ne relevant pas de la consommation d'alcool ou de stupéfiant

Afin de passer votre visite médicale, veuillez prendre rendez-vous auprès du médecin agréé dans la liste ci-après.

Le médecin choisi ne peut, en aucun cas, être votre médecin traitant

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUGONTIER			
Docteur Barbin	34 avenue Carnot	CHATEAUGONTIER	02.43.07.47.77
Docteur Brault	34 avenue Carnot	CHATEAUGONTIER	02.43.07.47.77
Docteur Ernould	9 place Quinefaut	CHATEAUGONTIER	02.43.70.14.70
Docteur Viot-Redkine	La Présaie	BOUERE	02.43.70.51.03
ARRONDISSEMENT DE LAVAL			
Docteur Bineau	2 rue des Rosiers	LOUVERNE	02 43 37 67 66
Docteur Bossis	17 rue Messenger	LAVAL	02.43.66.01.50
Docteur Brodin	117 quai Paul Boudet – appt 005	LAVAL	02.43.56.10.22
Docteur Carel	59 rue de la Paix	LAVAL	02.43.56.31.56
Docteur Duroy	163 Bld Jourdan	LAVAL	02.43.59.00.30
Docteur Emanuele	24 rue Haut Beauvais	LE BOURGNEUF LA FORET	02.43.37.71.03
Docteur Février	23 al. Descartes	LAVAL	02.43.53.99.05
Docteur Gouffault	51 al. du Vieux St Louis	LAVAL	02.43.53.64.85
Docteur Rebillard	8 rue de Saint Germain	CHAILLAND	02.43.02.70.14
Docteur Robert	163 Bld Jourdan	LAVAL	02.43.59.00.30
ARRONDISSEMENT DE MAYENNE			
Docteur Le Lem	14 rue Guimond des Riveries	MAYENNE	02.43.00.18.18
Docteur Piquet	25 rue St Martin	MAYENNE	02.43.00.98.70
Docteur Violas	10 place de l'Eglise	BAIS	02.43.37.90.48

Pièces à présenter obligatoirement au médecin (en cas de dossier incomplet, le médecin ne sera pas en mesure de vous examiner) :

- une pièce d'identité (extrait d'acte de naissance, passeport, livret de famille ou carte nationale d'identité)
- l'original du permis de conduire

Pièces à fournir obligatoirement au médecin (en cas de dossier incomplet, le médecin ne sera pas en mesure de vous examiner) :

- 2 photographies d'identité identiques et récentes aux normes en vigueur (de face, non scannées, sans chapeau ni lunettes solaires...) dont : **une sera à coller sur le feuillet 1 de l'avis médical** (cerfa N°14880*01 composé de 2 volets téléchargeables sur <http://www.service-public.fr/> ou disponible auprès du médecin ou de l'accueil des services de la préfecture de la Mayenne) **et la deuxième sera à joindre à votre demande** qui sera adressée aux services de la préfecture de la Mayenne **pour l'édition du titre**
- 1 déclaration médicale dûment complétée
- pièces médicales en votre possession (radiographies, carnet de santé, lunettes ...)
- règlement de 33 euros non remboursable par la sécurité sociale